



Décompte de congés payés en boulangerie

Par **Bounty 56**, le **01/07/2014** à **15:05**

Mon épouse est vendeuse en boulangerie. Elle ne travaille pas les mercredis et dimanches (néanmoins, la boulangerie est ouverte les dimanches).

Elle a pris un congé de 3 jours du vendredi au dimanche inclus (je précise que ses patrons avaient fermés exceptionnellement la boulangerie pendant ces 3 jours).

On lui a indiqué que, pour ses 3 jours de congés, on lui décomptait..... 3 jours de congés payés.

Pour eux, son jour de repos principal est le mercredi, pas le dimanche.

Est-ce normal ?

Merci

Par **janus2fr**, le **01/07/2014** à **15:46**

Bonjour,

Non, ce n'est pas normal. Si le décompte est fait en jours ouvrables, on décompte tous les jours ouvrables en commençant au premier jour où le salarié aurait du travailler et en arrêtant le dernier jour ouvrable avant la reprise. Le dimanche n'est pas un jour ouvrable !

Par **boulan**, le **15/02/2015** à **17:41**

bonjours mon amie est serveuse dans une boulangerie elle set en repos le samedi ap midi le dimanche ap midi et a son lundi entier en repos pour ses congés annuel ses patrons lui donnent 4 semaines de congés est ce normal merci pour votre reponse

Par **P.M.**, le **15/02/2015** à **20:51**

Bonjour,

Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet...